



éditorial

La proposition de Joschka Fischer, Président du Conseil de Ministres de l'UE, de poursuivre l'élaboration d'une charte européenne sur les droits fondamentaux a provoqué un débat animé sur les perspectives d'une institution européenne.

De plus en plus, la discussion sur la signification et les objectifs de l'intégration européenne soulève la question de combiner la réforme institutionnelle de l'UE avec un débat constitutionnel. Même dans certains États membres à structure centralisée, une opinion émerge en faveur d'une "Europe constitutionnelle" et d'une "Europe fédérale".

Il s'agit surtout des voix régionales qui portent ce débat, inquiètes de l'impact qu'aura la forme institutionnelle de l'UE sur l'équilibre, déjà fragile, entre les niveaux européen, national et régional.

Le ministre Wolfgang Clement, ministre-Président de Nordrhein-Westfalen, région membre de l'ARE, insiste-t-il à son tour sur la nécessité de la mise en place de règles précises concernant le partage de compétences entre différents niveaux, sur la connaissance des régions comme entités de droit et du principe de l'autonomie régionale. Pour M. Clement, le fédéralisme dans ses différentes expressions est le cadre le mieux adapté pour que la diversité et le pluralisme puissent s'exprimer en Europe car il permet de maintenir, aussi bien sur le plan politique qu'institutionnel, la coexistence des réalités diverses.

En raison de l'importance majeure de ce concept de constitution européenne, le bureau de l'ARE a mené un débat politique approfondi sur cette question lors de sa réunion du 12 mai dernier.

la rédaction

Conseil de l'Europe

> 50 ans au service de la démocratie

Le 5 mai 1999, le Conseil de l'Europe a célébré son 50^e anniversaire. De nombreuses commémorations ont eu ou auront lieu pour mettre en relief sa contribution à l'unification du continent européen et au renforcement des valeurs fondamentales de notre société telles que la démocratie, la liberté et la solidarité.

Créé en 1949 par dix pays d'Europe Occidentale pour accompagner le processus de la reconstruction européenne, le Conseil de l'Europe est devenu au cours de la dernière décennie non seulement une institution paneuropéenne - 40 États en sont membres - mais surtout l'avocat des intérêts essentiels de près de 800 millions de citoyens. En effet, la Convention européenne sur les Droits de l'Homme, entrée en vigueur en 1953, est la contribution majeure du Conseil à la protection de la liberté et des droits inaliénables de l'individu. Sa Cour européenne des Droits de l'Homme a rendu plus de 900 jugements depuis 1959 qui ont engendré à leur tour des progrès notables dans des législations nationales.

Reconnaissance des pouvoirs locaux et régionaux

Le Conseil de l'Europe a aussi reconnu, dès 1957, l'importance décisive de la démocratie aux niveaux local et régional. Sa Charte de l'autonomie locale, adoptée en 1985, sert de modèle aux réformes législatives dans les nouvelles démocraties d'Europe Centrale et Orientale, et son Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE), mis en place en 1994, est devenu le lieu de dialogue privilégié entre les représentants des municipalités, des régions et des gouvernements. En 1997, le CPLRE a adopté le projet de Charte européenne de l'autonomie régionale auquel l'ARE a donné tout son appui.

Vers un véritable Conseil des Européens

Au seuil du nouveau millénaire, tout en prolongeant son action pour la garantie

des idéaux et principes qui constituent notre patrimoine commun, le Conseil de l'Europe entend aussi renforcer ses activités en faveur de la cohésion sociale, de l'éducation à la démocratie, de la qualité de vie et du respect de la diversité culturelle en vue de construire une véritable Europe des citoyens.

Coopération renforcée entre ARE et CPLRE

L'ARE est impliquée dans l'action du CPLRE, et plus particulièrement de sa Chambre des Régions, en faveur de la promotion de la démocratie régionale, dès son origine.

Au début de l'année, les deux organismes ont décidé de renforcer leur collaboration et d'engager des actions communes dans les domaines spécifiques tels que : conseil et assistance aux pays qui souhaitent renforcer leurs structures régionales, création d'un groupe de travail des régions ayant des compétences législatives, révision de la Charte statutaire et notamment réforme de la composition de la Chambre des Régions.

Dans le cadre de cette coopération, l'ARE participera aux délégations du CPLRE chargées de superviser les élections régionales dans les pays membres ainsi qu'à la création d'Agences pour la démocratie régionale, par exemple au Monténégro et en Géorgie.

L'ARE prendra également une part active aux manifestations du 50^e anniversaire du Conseil de l'Europe et le Président Van den Brande participera à la Table ronde organisée par le CPLRE en cette occasion le 17 juin prochain à Strasbourg.

Actualités

Pages 2-3

- > Programme d'action de l'ARE 1999
- > Rapport "Mieux légiférer" de l'UE

POLITIQUE RÉGIONALE

- > La Commission C

CULTURE

- > La Commission D

TELEX...FOCUS...

Programmes de coopération

Pages 4-5

- > Centurio et Université d'été : Édition 1999
- > Interreg III en débat

INTERNET

Interrégions

Pages 6-7

- > Bas Danube, une nouvelle Eurorégion

- > Pour un partenariat euroméditerranéen
- > Vers une meilleure synergie interrégionale

TRIBUNE...PARTENARIAT...CARNET

En bref

Page 8

- > Régions et élargissement : conférence de l'ARE

AGENDA...PUBLICATIONS...

> Programme d'action de l'ARE 1999

> Rapport "Mieux légiférer" de l'UE

Le 11 mars, J. Santer, Président de la Commission européenne, a présenté au Comité des Régions (CdR) le rapport "Mieux légiférer/Une responsabilité à partager". Ce rapport souligne le rôle important des régions dans l'application et l'explication de la législation communautaire. Selon M. Santer, avec l'Art. 3b du Traité de Maastricht et le Protocole sur la subsidiarité et la proportionnalité annexé au Traité d'Amsterdam, l'UE dispose désormais de "vraies règles" en matière de législation européenne. Celles-ci ont contribué à l'abandon, entre 95 et 98, de 233 propositions législatives non conformes à ce principe.

> Rapport sur la subsidiarité du CdR

Après un débat intense et controversé, caractérisé par le nombre élevé d'amendements proposés, le CdR a finalement adopté le 11 mars le rapport "Vers une véritable culture de la subsidiarité" (Rapport Stoiber/Delebarre). Ce rapport qui analyse de façon critique l'application actuelle du principe de subsidiarité appelle à une délimitation des pouvoirs entre différents niveaux (Commission, États, Régions) et à un partage clair des responsabilités. Il demande aussi une consultation plus large des autorités locales et régionales dans l'élaboration des politiques européennes. C'est un texte de référence pour l'action politique de l'ARE dans ce domaine.

Contact ARE : Franz-Josef Stummann

Réunie à Bruxelles (12 févr.), la Présidence a arrêté le programme d'action de l'ARE pour 1999, sur la base des propositions des Présidents des Commissions. Celui-ci s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie définie à Linz et traduit les orientations générales adoptées en actions concrètes. Il met l'accent sur les nouvelles priorités de l'ARE telles que :

- la promotion du régionalisme et de la place des régions au sein du processus de construction européenne : organisation des "caravanes", initiatives destinées à susciter, dans les différents pays d'Europe, un débat sur le rôle des régions, organisation du débat sur le principe de subsidiarité, la prochaine Conférence intergouvernementale et sur l'idée d'une constitution européenne (Commission A, Co-Président W. Stächele) ;

- le développement de la coopération Est-Ouest : organisation de la Conférence "Régions et processus d'élargissement de l'UE" (Wroclaw, 21-22 oct.), renforcement de l'Université d'été (Istra, 28 août/3 sept.) et du programme Centurio (Commission A, Co-Président I. Jakovcic) ;

- l'échange d'expériences, coopération, action commune des régions membres en matière de :
 - politique de prévention des accidents, politique en faveur des personnes âgées, organisation et gestion du secteur hospitalier, emploi (Commission B, Président R. Kristoffersen),
 - politiques régionales, fonds structurels, aménagement du territoire (SDEC), développement rural durable, tourisme, jumelages régionaux (Commission C, Président R. Savy),
 - participation aux programmes européens dans le domaine de la culture et suivi de la politique culturelle de l'UE, développement des partenariats en matière d'éducation et de formation, organisation d'une conférence sur la jeunesse (Odessa, 2000), analyse

des conséquences de la société d'information, promotion de la dimension régionale dans le sport (Commission D, Présidente L. Prokop),

- promotion de l'égalité hommes/femmes, minorités, relations interméditerranéennes (Groupes de travail), coopération avec l'OSCE (Mission OSCE, Vice-Président O. Kretschmer).

L'objectif plus général est de favoriser la participation des régions aux programmes de coopération interrégionale de l'UE (Mission Programmes de coopération interrégionale, J.-P. Heider).

Le programme d'action vise aussi à mieux intégrer l'ARE dans son environnement, notamment vis à vis de :

- Conseil de l'Europe (CPLRE) et Union européenne (CdR)
 - CPLRE (voir l'article de la Une)
 - CdR : participation et initiatives communes dans les domaines de l'élargissement, de la subsidiarité et de la préparation de la prochaine Conférence intergouvernementale ;

- Organisations interrégionales membres
 - Le programme d'action vise, notamment, à développer complémentarité et synergie entre l'ARE et la CRPM (V. Chiti, Président de la CRPM et J. MacDougall, Vice-Président de l'ARE). Des contacts ont aussi été pris avec l'ARFE. Des démarches similaires seront entreprises avec les autres organisations interrégionales membres ;

- CCRE et pouvoirs locaux
 - Un accord de coopération ARE-CCRE est en cours d'élaboration afin de renforcer et d'élargir les domaines de coopération (Mission Collectivités locales, L. Van Nistelrooij).

Contact ARE : Hans De Belder
Tél : +32 2 511 42 45

téléx

Suivi de l'Assemblée Générale :

Envoi de la résolution "ARE-Stratégie 2000 pour les Régions d'Europe", du compte rendu de l'Assemblée Générale et des fiches de cotisation 1999 à l'ensemble des régions membres. Organisation du Secrétariat Général jusqu'à l'élection du nouveau Secrétaire Général (déc. 1999). Mise en place des Commissions et Missions particulières.

Réunions de travail

Présidence
(Bruxelles, 12 fév.)

Envoi du compte rendu aux membres du Bureau pour réaction.

Commissions et Groupes de travail

- Présidence de la Commission B (Strasbourg, 21 jan. et Oslo, 27-29 mars)
- Groupe Stratégie (Bruxelles, 4 fév., 15 mars et 26 avril)
- Groupe de travail sur l'Université d'été (Bruxelles, 12 fév. et 31 mars)
- Groupe de travail sur les minorités (Strasbourg, 16 mars)
- Commission C (Umeå, 18-19 mars)
- Commission D (Nyborg, 19-20 avril)
- Commission B (Trondheim, 6-7 mai)

Participation à d'autres manifestations

- Conférence "Régions frontalières du SDEC" (ARFE-Berlin, 19-21 fév.)
- Audition sur l'avenir de la politique régionale de l'UE (PE-Bruxelles, 23 fév.)
- Conférence "Collectivités territoriales polonaises et élargissement" (CdR-Varsovie, 24-25 fév.)
- Conférence gouvernementale "L'Italia, regione per regione" (Rome, 25-27 fév.)
- Assemblée générale des Comtés hongrois (Pest, 11-12 mars)

- Séminaire sur le fédéralisme en Europe (CPLRE-Bologne, 18-19 mars)
- Forum des Régions polonaises (PE-Bruxelles, 24 mars)
- Conférence gouvernementale "La Suisse et la coopération en Europe" (Lugano, 24-27 mars)
- Conférence sur Interreg III (ARFE-Trieste, 8-10 avril)
- Conférence ministérielle sur le partenariat euroméditerranéen (Stuttgart, 15-16 avril)
- 6^e Forum Économique des Régions d'Europe (Weimar, 3-5 mai)
- Élections en Écosse et au Pays de Galles (GB) : délégation d'observation de l'ARE

Activités ARE : janvier-avril 1999

Commission C "Politique Régionale"

> Nouvelles méthodes et actions concrètes

La Commission C, réunie à Umeå (18-19 mars 99) a défini ses orientations dans le cadre de la "Stratégie 2000" de l'ARE et a décidé plusieurs initiatives concrètes. Pour ses orientations futures, la Commission s'est engagée à :

- encourager le partenariat entre ses régions membres, en promouvant les échanges d'expériences, les jumelages, les projets communs, la création d'associations pour répondre à des appels d'offre de l'UE,
- renforcer le rôle consultatif de l'ARE vis-à-vis des Institutions européennes pour assurer une plus grande influence des régions sur la prise de décision au niveau européen.

La Commission a également introduit de nouvelles méthodes de travail visant à garantir plus d'efficacité à son action et à assurer une plus grande participation de ses membres ; elle a notamment décidé de :

- réorganiser le travail de ses Sous-Commissions ("Aménagement du territoire et environnement" et "Développement rural, agriculture et tourisme"),
- désigner des rapporteurs chargés de consulter les régions membres et de coordonner leurs propositions à l'intention de la Commission C pour les questions fondamentales de l'élar-

gissement, des réformes de la PAC et des Fonds structurels,

- favoriser la création de groupes ad hoc sur des projets concrets.

La Commission a adopté des propositions sur :

- le point de vue des régions sur le dernier Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) de l'UE et leur contribution dans le prochain PAE ; le respect de normes environnementales dans le tourisme,
- la participation des régions à la Campagne Européenne pour des Villes et des Cités durables et à la préparation du prochain Sommet de la Terre,
- le rôle des régions et de la coopération interrégionale dans la mise en œuvre du SDEC,
- les intérêts des régions ayant des frontières maritimes dans la nouvelle Initiative Communautaire Interreg III.

Enfin, le Président Savy a fait savoir aux membres de la Commission qu'il devra mettre fin à sa fonction de Président avant la fin de l'année. La prochaine réunion de la Commission se tiendra les 27-28 sept. 1999, en Calabria (I).

Contact ARE :
Laura De Rose

Commission D "Culture, Éducation, Formation"

> Demande accrue pour des activités interrégionales

La Commission D et ses Sous-Commissions ("Culture", "Éducation-Formation", "Jeunesse", "Médias", "Sport") ont tenu leur première réunion en 1999, les 19 et 20 avril, à Nyborg, capitale du Fyn (DK). C'était également la première fois qu'une réunion de l'ARE a eu lieu dans ce pays. Les discussions ont permis notamment d'identifier une demande accrue pour des activités interrégionales conjointes sous l'égide de l'ARE dans les domaines d'intervention de la Commission.

Afin de garantir le rôle des régions comme le principal protagoniste du développement culturel en Europe, la Sous-Commission "Culture" a lancé les préparatifs en vue d'une Conférence paneuropéenne des

Ministres régionaux de la Culture prévue pour l'an 2000. Elle a également décidé de soutenir l'initiative de création d'un réseau d'échanges d'information par le biais d'Internet entre les bibliothèques régionales.

La Sous-Commission "Éducation-Formation" a approuvé plusieurs demandes en faveur de modifications de programmes communautaires, notamment suite à la non-admission des candidats à l'adhésion dans le projet pilote "Les parlements représentant la jeunesse de l'Europe". De nombreux membres ont aussi exprimé des regrets à la suite de l'abandon par la Commission européenne de l'idée d'établir des centres régionaux dans le cadre de ses programmes d'éducation et de formation.

5^e élections européennes

Les citoyens des quinze États membres de l'Union européenne, soit près de 298 millions d'électeurs, sont appelés à élire, des 10 au 13 juin prochains, leurs 626 représentants au Parlement européen pour une durée de cinq ans.

L'ARE note avec satisfaction que, pour la première fois depuis l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct en 1979, les Quinze seront dotés de systèmes proportionnels. Le Parlement européen rejoint ainsi la demande formulée dès 1993 par l'ARE dans sa "résolution sur le projet de procédure électorale uniforme pour l'élection des députés au Parlement européen" (Assemblée Générale de Sitges-E). Elle regrette néanmoins que cette élection ne se fasse pas sur la base de circonscriptions régionales, hormis en Allemagne et en Belgique, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Italie ayant procédé à des découpages par circonscription regroupant plusieurs régions.

La Sous-Commission "Jeunesse", quant à elle, a approuvé à l'unanimité la création d'un programme de solidarité en faveur des enfants de la rue et orphelins roumains mis en œuvre par Piemonte (I) et a accueilli favorablement la proposition de la Région d'Odessa (UKR) d'organiser une "Conférence sur la participation de la jeunesse à l'administration et à la vie publique au niveau régional" (printemps 2000).

L'ensemble de ces décisions a été adopté par la Commission D en séance plénière. La prochaine réunion est prévue courant septembre à Barcelone (E).

Contact ARE :
Franz-Josef Stummann

Groupe "Minorités"

> Collaboration plus étroite avec le CPLRE

L'initiative de M. Kolumban, Président de Harghita (RO), du Groupe "Minorités" de l'ARE et du Groupe "Fédéralisme, Régionalisme, Autonomie Locale et Minorités" du CPLRE, l'ARE a participé à une réunion de ce Groupe du CPLRE le 16 mars 1999 à Strasbourg. L'objectif de l'ARE était d'établir une coopération étroite avec le CPLRE dans ce domaine et d'explorer les possibilités de la mise en place d'un représentant de l'ARE pour les Minorités.

Les propositions de l'ARE ont été accueillies favorablement par le Groupe du CPLRE, qui est impliqué, entre autres, dans la mise en œuvre de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Celui-ci a souligné, en particulier, l'importance de la contribution que l'ARE pourrait apporter dans l'identification des problèmes des Minorités et dans la gestion de situations "à risque" en collaboration avec les institutions européennes concernées (Conseil de l'Europe, OSCE).

Dans cette perspective, la prochaine réunion du Groupe "Minorités" de l'ARE qui se tiendra courant juin sera consacrée à l'élaboration d'une proposition de travail dans ce domaine ainsi qu'à l'organisation d'un séminaire sur le thème "Société civile, régions et protection des Minorités", en coopération avec le CPLRE et l'OSCE.

Contact ARE
Laura De Rose



Centurio et Université d'été

> Lancement de l'édition 1999

Fin février, l'ARE a lancé la 5^e édition de Centurio, programme de formation visant la promotion des échanges d'expériences et de savoir-faire entre responsables politiques et fonctionnaires régionaux d'Europe Occidentale, Centrale et Orientale.

Depuis 1994, ce programme offre, chaque année, à plusieurs dizaines de représentants régionaux des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) l'opportunité d'acquérir une expérience directe du fonctionnement de différentes administrations régionales dans l'Union européenne et d'établir des relations de coopération et de partenariat avec elles. Centurio contribue ainsi d'une manière concrète au renforcement de l'intégration européenne et favorise le processus de transition aussi bien dans les régions des pays candidats à l'adhésion à l'UE que dans d'autres PECO.

Outre des stages "classiques", organisés par des administrations régionales occidentales pour des représentants de régions des PECO, l'édition 1999 de Centurio donnera lieu à l'organisation de stages jumelés et de séjours de formation dans des régions d'Europe Centrale et Orientale. Une première évaluation d'inscriptions et de contacts préalable montre que des régions de Pologne, Hongrie et Roumanie pour les PECO, et d'Autriche, Suisse, Suède, France et Belgique sont particulièrement intéressées par la participation à l'édition 1999 de ce programme.

Des journées d'introduction sont prévues fin juin à Bruxelles pour l'ensemble des candidats. Les stages se dérouleront courant été et automne.

Comme en 1998, les participants de Centurio seront invités à l'Université d'été de l'ARE qui se tiendra en Istria, du 28 août au 3 septembre. Organisé avec l'appui déterminant d'un groupe de régions membres de l'ARE - Essex, Vlaanderen, Istria, Noord-Brabant, Pest, Stockholm, Thüringen, Uppsala -, ce deuxième programme de formation de l'ARE traitera cette année des thèmes tels que :

- régions et processus d'élargissement de l'Union européenne,
- politiques régionales et programmes de l'UE en faveur des régions,
- croissance économique et promotion de l'emploi au niveau régional,
- contribution des régions à la cohésion sociale et à la stabilité politique (en y incluant la question des Minorités),
- atouts de la coopération inter-régionale.

L'intérêt des thèmes traités et l'hospitalité chaleureuse de la Région Istria qui propose d'offrir un programme riche en échange d'expériences et en visites sur le terrain, notamment dans les régions italiennes avoisinantes - feront, sans aucun doute, de cette édition 1999 un événement inter-régional majeur.

Contact ARE : Laura De Rose

PEE/Pacte

> Clôture des octrois 1993 et 1994

Dans le cadre des travaux de révision liés à la clôture des programmes de coopération interrégionale PEEV et Pacte 1, il s'est avéré que certaines dépenses figurant dans les rapports financiers des projets étaient insuffisamment justifiées. Programmes pionniers et souples dans leur gestion lors de leur création en 1989, les PEE ont subi au fil des ans les conséquences directes des obligations de contrôle de la Commission européenne qui exigent que "les dépenses soient justifiées jusqu'au moindre écu".

L'ARE a, dès lors, sollicité en décembre 1998 toutes les collectivités "leader de projet" pour désarchiver les justificatifs

complémentaires à fournir. Ainsi, 30 % des dépenses qui faisaient l'objet de réserve ont-ils pu être validés (état au 22 févr. 1999). Nous remercions pour leur engagement toutes les collectivités grâce auxquelles ce résultat a pu être atteint.

L'ARE continue son action et compte sur l'engagement collectif de ses membres pour clôturer cette période de validation dans les meilleurs délais. Des premières auditions de projets encore concernés auront lieu prochainement à Bruxelles. L'ARE collabore avec la Commission européenne pour régler ce dossier.

Contact ARE : Brigitte Fiorucci

> <http://europa.eu.int/scadplus/>

Source d'informations utiles pour les professionnels et le grand public intéressés par les activités communautaires, la base de données SCADPlus est accessible gratuitement à tous via le serveur Europa de la Commission européenne (en 11 langues). Son point fort : mise à jour quotidienne de données.

La base est divisée en sept parties :

- 1) Calendrier : dates des réunions récentes, en cours et à venir du Conseil des ministres, Parlement européen, Comité Économique et Social et Comité des Régions, avec indication des dossiers traités
- 2) Politiques de l'Union : fiche de synthèse et suivi législatif pour chaque politique de l'UE et accès à une rubrique spécifique consacrée au processus de l'élargissement
- 3) Guide pratique de la libre circulation : informations utiles sur chaque pays de l'UE et l'EEE concernant la recherche d'un emploi, séjour, sécurité sociale...
- 4) Programmes, réseaux et observatoires en matière sociale et d'éducation avec un accès soit par domaine (Affaires sociales, Santé, Éducation-Formation, Jeunesse) soit par Index à la liste alphabétique
- 5) Base Scad : accès direct à toutes les références documentaires les plus actuelles (législation et publications communautaires, articles de périodiques (en 3 langues), avis des partenaires sociaux)
- 6) Glossaire de la réforme institutionnelle de l'UE ou 150 repères pour mieux comprendre les défis majeurs (recherche alphabétique)
- 7) Traité d'Amsterdam, mode d'emploi qui comprend un ensemble de fiches thématiques expliquant les principaux changements apportés par ce Traité (une fiche est consacrée au principe de subsidiarité)

Des améliorations sont en cours en vue de permettre la commande électronique de documents communautaires.

> <http://www.aer-regions-europe.org>

C'est parti !!!

Après une phase d'études concernant le choix d'équipements informatiques nécessaires et le choix du prestataire de service, la conception du site Web de l'ARE et d'un extranet dédié aux structures de travail de l'ARE a débuté fin avril. Nous avons également déposé notre nom de domaine. Une première présentation des travaux entrepris a eu lieu lors de la réunion du Bureau de l'ARE le 12 mai à Bruxelles.

Contact ARE : Barbara Thauront

Interreg III

> Une première position commune d'organisations interrégionales

Lors de la Conférence organisée les 9 et 10 avril 1999 à Grado (Italie) avec le concours de la Région Autonome Friuli-Venezia Giulia, les trois organisations interrégionales - l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE), la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) et l'Association des Régions Frontalières Européennes (ARFE) - ont adopté une position commune sur l'Initiative Communautaire Interreg III (2000-2006). L'ARE se félicite des résultats de cette Conférence, d'autant que c'est la première fois que ces organisations interrégionales aboutissent à une prise de position commune dans un domaine de grand intérêt pour les régions qui en sont membres. Les trois organisations ont également décidé de coordonner systématiquement leurs politiques et de s'informer mutuellement des résultats de leurs démarches auprès des Institutions européennes, notamment sur Interreg III.

Voici le texte de la déclaration finale* :

1. La coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale au niveau local, régional et national est une condition préalable à l'établissement de liens plus étroits entre les régions ; elle représente aussi une base essentielle au développement de réseaux européens de grande ampleur en Europe dans la perspective de création d'un modèle polycentrique pour le territoire européen.

2. Les régions européennes, dans leur diversité géographique et leur richesse culturelle, doivent pouvoir choisir en fonction de leurs besoins spécifiques parmi les trois formes de coopération (soit les trois, soit deux ou une). Les différentes formes de coopération européenne - locale, régionale et nationale - ne doivent pas être concurrentes mais complémentaires entre elles.

3. Pour cette raison, la Conférence accueille avec satisfaction le fait que l'Initiative Communautaire Interreg III soit renforcée pour la période 2000-2006 et que les différentes formes de coopération regroupées dans le cadre d'Interreg III soient poursuivies en maintenant les finalités spécifiques aux trois volets.

4. La Conférence soutient vivement le fait qu'à l'avenir l'Initiative Communautaire Interreg III soit financée par un fond européen unique, le FEDER, tout en maintenant, dans le même temps la possibilité de soutenir une large gamme d'actions, y compris des projets jusqu'à présent financés par le FEOGA et le FSE.

5. La Conférence a accueilli favorablement la proposition de renforcer l'approche "Bottom-up" dans les trois volets, ce qui suppose une plus grande responsabilité aux niveaux local et régional. À ce sujet, la volonté de mettre en place des structures adaptées tant au niveau transnational qu'interrégional, garantissant une gestion plus responsable des différents programmes, est particulièrement bien accueillie.

6. De la même façon, l'affectation des fonds communautaires pour les différents programmes opérationnels Interreg III A, B ou C sur un compte commun est essentielle pour réaliser avec succès des programmes véritablement transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux.

7. La Conférence considère que les programmes opérationnels doivent être menés et développés aux niveaux régional et local en collaboration avec le niveau national et qu'ils doivent être réellement de caractère transfrontalier, transnational et interrégional. Les programmes opérationnels devront, dès le démarrage, être mis en place sur des règles et des critères communs d'éligibilité.

8. Si la gestion financière des programmes opérationnels est décentralisée au niveau local dans le cadre de la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, il est nécessaire de parvenir à des accords - entre les différents niveaux local, régional, national et européen - qui définissent précisément les responsabilités relatives au suivi, au contrôle, etc... Il est également important

de prendre en considération dans les programmes tant transnationaux que transfrontaliers les territoires disposant d'une frontière maritime.

9. Compte tenu du développement et de l'élargissement de l'Union vers le Sud, l'Est et le Nord, il est essentiel d'assurer une coordination forte ainsi que des projets et des financements harmonisés entre d'une part les programmes Phare-CBC, Tacis-CBC et MEDA et d'autre part les programmes Interreg III.

10. Bien que les cadres/zones soient clairement différenciés entre eux (transfrontalier, transnational, interrégional), dans certains cas concrets, il faudra rechercher un accord tant sur le contenu que du point de vue financier entre les programmes Interreg IIIA et Interreg IIIB et C dans l'optique de la possible et éventuelle réalisation de stratégies et de projets communs.

11. En ce qui concerne le développement et le contenu de l'Initiative Communautaire Interreg III, la Conférence recommande :
- une coopération permanente entre les différentes organisations régionales européennes,
- un échange constant d'information avec les institutions de l'UE.

* Original en italien
Traduction Région Friuli-Venezia Giulia

Contact ARE : Hans De Belder
Tél : +32 2 511 42 45
ou Brigitte Fiorucci

> Clôture du Programme Pacte II

Le 21 janvier dernier, une cérémonie a été organisée à Bruxelles par la Commission européenne (DG XVI) à l'occasion de la fin des Programmes d'échanges d'expériences PEE-Pacte. Sous la présidence de Mr Messina, Chef de Division en charge des Programmes, une évaluation extrêmement positive de ce dernier Programme d'Action, géré conjointement par l'ARE et le CCRE dans le cadre du GIE Pacte, a été faite en présence des fonctionnaires responsables de la Commission européenne, du CCRE et de l'ARE. Des félicitations et des remerciements ont

été adressés aux équipes techniques ayant réalisé cette gestion.

L'entreprise Pacte est donc formellement terminée malgré le fait que les régions continuent à montrer un intérêt marqué pour des projets visant à promouvoir la coopération des régions et des autorités locales. Son acquis devrait être repris dans le cadre d'Interreg III actuellement en phase de discussion.

Pour mieux connaître l'apport de ce programme au développement de la coopération interrégionale, trois

publications sont disponibles auprès du Secrétariat Général de l'ARE : "Actes de la Conférence Finale" (Bruxelles, juil. 1998), deux brochures "Success stories" (sept. 1998) et "Bilan 10 années de coopération" (déc. 1998) ainsi que deux Pacte News "Bilan Pacte II" (N°5/juin 1998) et "Que sont-ils devenus ?" (N°6/juil.-août 1998). Vous pouvez également consulter le site Internet de Pacte : <http://www.inforegio.cec.eu.int/pacte/>

Contact ARE :
Brigitte Fiorucci



Régions fortes pour une Europe forte Willi Stächele

“Nous ne pouvons faire face aux grands défis de notre temps que dans une Europe unie. C'est pour cette raison que l'Europe de demain doit être plus qu'un espace économique pour pouvoir répondre aux impératifs sociaux et écologiques.

L'Union européenne n'est pas une chose acquise et il faut travailler sans relâche à sa réussite. Car comme l'ont respectivement dit l'ancien chancelier Helmut Kohl et le Président François Mitterrand “la question de l'Union est une question de guerre ou de paix” et “le Nationalisme, c'est la guerre !”.

Une Europe commune doit reposer sur deux piliers solides : l'approbation des citoyens qui la composent et les convictions et valeurs communes marquées par le

christianisme. Si l'Europe ne parle que de règlements et de directives, elle perd son âme. Jean Monnet, l'un des fondateurs de la Communauté européenne, l'avait bien exprimé dans ses mémoires : “S'il m'était donné de pouvoir recommencer, je ne commencerais pas par l'économie mais par la culture”.

Pour susciter l'enthousiasme et convaincre les citoyens de la nécessité de l'émergence d'une Europe soudée, il faut donc davantage de partenariats entre les villes, de rencontres, d'échanges scolaires et de coopérations concrètes entre les communes et les régions d'Europe.

En tant que niveau le plus proche des citoyens, les régions sont mieux à même de répondre à leurs besoins, dans le respect rigoureux du principe de subsidiarité. Cela étant, je ne considère aucunement la subsidiarité comme étant une voie à sens unique. Ce principe qui repose sur la doctrine sociale chrétienne a déjà fait ses preuves en Allemagne et dans d'autres États fédéraux. Ancrer ce principe aussi dans une Europe unie

est un objectif primordial de toutes les organisations régionales opérant au niveau européen comme l'ARE par exemple. C'est la meilleure voie pour que l'Europe recueille l'adhésion de tous les citoyens.

La mondialisation nous contraint parfois à trouver des solutions supranationales. Ceci ne devrait pas pour autant nous conduire à transférer toutes les tâches vers “le haut”. Les décisions politiques doivent être prises au niveau le plus proche possible des citoyens, par des décideurs qui soient connus d'eux et par des assemblées sur lesquelles ils puissent exercer une influence directe. C'est pour cela que nous avons besoin de régions européennes fortes pour construire une Europe forte.”

Contact :

Willi Stächele (Baden-Württemberg)
Co-Président de la Commission A
“Affaires Institutionnelles”
Tél : +49 711 21 53 360

Bas Danube

> Une nouvelle Eurorégion

Sept régions de trois pays - Braila, Galati, Tulcea (RO), Cahul, Cantemir, Vulcanesti (MOL) et Odessa (UKR) - ont créé récemment l'Eurorégion du Bas Danube. La coopération interrégionale concerne le secteur économique, la protection de l'environnement, le tourisme mais aussi les domaines scientifique, culturel, juridique et le sport. Des programmes communs seront mis en place afin de faciliter des contacts directs entre institutions, ONG et experts dans ces différents domaines.

M. Angheluta, Président de Galati, a été élu Président de l'Eurorégion du Bas Danube, M. Grinevetsky, Président d'Odessa et M. Vladarciuc, Président de Cahul, ses Vice-Présidents. La structure de fonctionnement est composée de neuf commissions thématiques et bénéficie du soutien d'un secrétariat permanent.

La nouvelle Eurorégion compte sur l'appui d'experts du Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de ses programmes de coopération.

Contact : Rasvan Angheluta (Galati)
Tél : +40 36 41 10 99

> Mobilisation pour la coopération en Méditerranée

À l'issue de la conférence “Régions européennes au service du partenariat euroméditerranéen”, organisée à l'initiative de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) en janvier dernier à Syracuse, les régions périphériques et celles des pays tiers du pourtour méditerranéen ont appelé ensemble à la relance de la coopération décentralisée dans cette zone qui a peu progressé depuis le lancement du processus de Barcelone en novembre 1995.

Ces régions demandent notamment qu'une concertation et une information adéquate soient mises en place entre les régions, les États du partenariat euroméditerranéen et les institutions communautaires au sein de ce processus afin de permettre aux collectivités territoriales d'être associées à l'élaboration et à l'exécution du volet relatif à la coopération décentralisée du Programme MEDA. La Déclaration de Syracuse insiste également sur la meilleure prise en compte des compétences des régions européennes et de leur capacité à mobiliser les

instances locales dans divers domaines, lors du renouvellement de ce programme. Les représentants des régions réunies ont également attiré l'attention de la Présidence allemande de l'UE sur la nécessité d'intégrer dans le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) un chapitre additionnel relatif aux pays tiers de la Méditerranée, dans le même esprit que celui mis en place pour les PECO. Par ailleurs, dans le cadre de la future Initiative communautaire Interreg III (2000-2006), il est demandé qu'un programme unique soit prévu pour le Bassin méditerranéen au lieu de trois actuellement.

La Présidence de l'ARE a apporté tout son appui à cette initiative de la CRPM et les deux organisations sœurs ont convenu de mandater une délégation commune à la Conférence ministérielle de Stuttgart en avril.

Contact :

Xavier Gizard
ou Claudine Stanislas (CRPM)
Tél : + 33 2 99 79 39 39

Organisations interrégionales

> Vers une meilleure synergie d'action

Depuis l'Assemblée Générale à Linz, le Secrétariat Général a entamé une série de démarches tendant à approfondir les rapports entre l'ARE et d'autres instances interrégionales.

Tout d'abord, des contacts ont été pris avec le Comité des Régions (CdR) de l'Union européenne et avec le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE) du Conseil de l'Europe afin de renforcer la coopération, notamment au niveau des Secrétariats Généraux. En ce qui concerne le CdR, son programme d'action dans le domaine institutionnel s'articule cette année autour des thèmes de la subsidiarité, de l'élargissement et de la préparation de la prochaine Conférence intergouvernementale. Récemment, l'idée d'une constitution pour l'Europe s'est ajoutée à ces thèmes prioritaires. Compte tenu de la recherche d'une complémentarité entre les deux organismes, l'ARE a décidé de ne pas produire son propre document sur la subsidiarité mais d'appuyer les travaux du CdR dans ce domaine (Rapport Delebarre/Stoiber). Elle fera de même pour les aspects institutionnels de l'élargissement (Rapport White) et la nouvelle Conférence intergouvernementale (Rapport Van den Brande).

Les axes de travail en 1999 de la Chambre des Régions du CPLRE offrent aussi de nombreuses perspectives de coopération avec l'ARE (voir l'article de la Une). Par ailleurs, les Secrétariats Généraux respectifs ont pris des engagements en faveur d'une coopération institutionnelle structurée.

Des rencontres et/ou échanges de vue ont également eu lieu avec les organisations sœurs : la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) et le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE). Dans le cadre de la coopération entre l'ARE et la CRPM, sont d'ores et déjà prévues des réunions régulières entre les Présidents des deux

organisations et entre les Secrétaires Généraux, ainsi que la participation réciproque aux réunions des Bureaux et aux travaux des Commissions. En outre, il a été décidé de former une délégation commune ARE/CRPM à la Conférence interministérielle sur le partenariat euroméditerranéen (avril, Stuttgart) et de coopérer étroitement dans le débat sur une constitution européenne.

Les mêmes perspectives de coopération se dessinent entre l'ARE et le CCRE : un accord sur la base de celui conclu avec la CRPM est en cours de préparation, suite aux contacts entre les Secrétariats Généraux.

Avec les organisations interrégionales membres de l'ARE, les relations sont réexaminées au fur et à mesure. C'est ainsi, par exemple, que des contacts ont été établis avec l'ARFE dans le cadre de séminaires consacrés au SDEC (févr. Berlin) et à Interreg (avril, Trieste), initiatives de l'ARFE soutenues par l'ARE.

Finalement, des possibilités de coopération avec l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) ont été étudiées. Elles existent particulièrement dans le domaine de la prévention des conflits. L'Université d'été et Centurio, par exemple, peuvent devenir des outils efficaces au service de cette coopération.

Lors de la réunion de la Présidence (12 févr., Bruxelles), le Président Van den Brande a souligné l'importance du climat collégial qui préside à nouveau aux relations entre l'ARE et d'autres instances interrégionales. Avec certaines d'entre elles, l'ARE essaiera de plus en plus de formuler des positions communes et d'entreprendre ensemble des démarches en faveur du régionalisme auprès des Institutions européennes et des gouvernements nationaux.

Contact ARE : Hans De Belder
Tél : +32 2 511 42 45



partenariat

Programme Culture 2000

L'ARE lance un réseau de coopération culturelle

En déc. 1998, l'ARE a mené une enquête auprès de ses membres pour se préparer aux futurs appels d'offre dans le cadre du Programme Culture 2000. Son objectif principal était d'identifier des domaines dans lesquels les régions souhaitent mener des projets de coopération culturelle.

Une trentaine de régions et organismes y ont répondu en faisant participer, pour plusieurs d'entre eux, différents services concernés.

L'analyse des données montre que les régions sont globalement intéressées par les domaines suivants :

- le patrimoine culturel/anciennement Programme Raphaël (77 %),
- les arts de la scène, notamment le théâtre et la danse (71 %),
- la littérature, les livres et la lecture/anciennement Programme Ariane (69 %),
- la musique et les activités conjointes avec d'autres programmes de l'UE (66 %),
- les arts plastiques, appliqués et visuels (60 %),
- les synergies au moyen d'activités transversales (57 %),
- d'autres formes d'expression artistique et les projets majeurs d'importance symbolique (51 %).

À l'intérieur de ces domaines, la moitié des régions indique des thèmes plus spécifiques, voire un sujet précis, sur lesquels elles souhaitent coopérer. Par contre, seulement trois régions précisent les noms d'autres régions avec lesquelles elles ont déjà ou souhaitent avoir des contacts en vue d'une coopération culturelle.

Contact ARE : Doris Materne

carnet

Élections

De février à mai, des élections régionales ont eu lieu en Hessen (D), Kärnten, Salzburg, Tirol (A), Corse (F), dans toutes les Provinces néerlandaises, en Écosse et au Pays de Galles (GB). Leurs résultats seront présentés dans le prochain numéro.

Nouveaux membres de la Présidence

Willi Stächele

Membre du Parti démocrate-chrétien allemand, M. Stächele (48 ans) est député au Parlement régional du Baden-Württemberg depuis 1992 et Maire de la ville

d'Oberkirch depuis 1981. Depuis 1998, il est Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes du Gouvernement régional et Représentant plénipotentiaire de ce Land auprès de la Fédération. M. Stächele est aussi Président de la Commission des Affaires de l'Union européenne du Bundesrat.

Ragnar Kristoffersen

Membre du Parti social-démocrate norvégien, M. Kristoffersen (57 ans) est Président du Conseil du Comté de Akershus depuis 1992. Il a précédemment occupé les postes de Vice-Président de cette Assemblée (1988-92), de Chef du

secrétariat du Conseil des Ministres nordiques (1981-87) et de Conseiller politique du Ministre norvégien de l'administration locale et du développement régional (1976-1979).

Un mot d'adieu à Jordi Ventura

Le Prof. Jordi Ventura nous a quitté le 15 janvier dernier à l'âge de 66 ans. Professeur d'histoire économique à l'Université de Barcelone, Jordi Ventura présidait, depuis sa création en 1994, le Comité scientifique de l'ARE. Dans ce cadre, il avait su faire partager sa grande érudition et ses profondes convictions européennes et régionalistes.



Conférence de l'ARE > "Régions et processus d'élargissement de l'UE"

Décidée par l'Assemblée Générale de Linz, l'organisation de cette conférence s'inscrit dans le cadre des politiques de l'ARE en faveur de l'élargissement de l'Union européenne, telles que prévues par la résolution "Stratégie 2000 pour les Régions d'Europe".

À l'invitation de la nouvelle région polonaise de Basse-Silésie, celle-ci se tiendra **les 21 et 22 octobre 1999 à Wrocław (PL)**. Cette conférence qui s'adresse plus particulièrement aux régions des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'UE, vise à mieux associer les régions de ces pays au processus d'élargissement. Par un dialogue ouvert avec les autorités compétentes de l'UE et un échange d'expériences avec les régions membres de l'UE, les représentants des autorités régionales concernées pourront s'informer sur l'état des négociations, évaluer leur état de préparation vis-à-vis de "l'acquis communautaire" puis identifier les moyens permettant de renforcer leur contribution à ce processus.

Une réflexion sera également engagée en matière de compétences actuelles de ces Régions et des perspectives de leur renforcement dans les pays respectifs. Par ailleurs, la conférence abordera d'autres sujets d'importance pour les régions des PECO, tels que l'accès aux programmes communautaires comme p.ex. PHARE ou TACIS et la formation des responsables politiques et des fonctionnaires au niveau régional.

Une session complète sera consacrée à la coopération interrégionale et transfrontalière et son apport à la croissance économique, à la cohésion sociale et à la stabilité politique en Europe Centrale et Orientale.

S'inscrivant dans le cadre "des caravanes" pour la promotion du régionalisme en Europe, cette conférence devra permettre de mieux faire connaître l'ARE en tant que forum politique des régions d'Europe et outil de la coopération interrégionale auprès des collectivités territoriales dans les PECO mais aussi auprès des milieux universitaires et économiques, du monde associatif et des médias.

D'ores et déjà, le projet de programme de cette conférence a été envoyé à toutes les régions membres du Bureau de l'ARE dans les PECO afin d'affiner leurs attentes. Il a été finalisé au cours du dernier Bureau de l'ARE (Bruxelles, 12 mai).

Contact ARE : Laura De Rose

"Cartes de visite" de l'ARE

La mise à jour de données des "Cartes de visite" de l'ARE s'est achevée à la mi-avril. Plus de 250 régions membres ont participé à l'actualisation, puis à la validation des données les concernant. Le document devrait être édité courant juin si les résultats de la prospection publicitaire le permettent (actuellement, quelques régions et plus d'une vingtaine de sponsors privés ont accepté de soutenir ce projet).

Dans le cadre de la conception du site Web de l'ARE, une réflexion est menée en vue de la mise à disposition de l'ensemble des données collectées sur Internet. L'exploitation de données permettra également de mettre à jour la base de données internes de l'ARE (courant juillet) ainsi que de réaliser deux études de synthèse, l'une concernant l'usage d'Internet au niveau régional, l'autre relative à la coopération interrégionale.

Carte des Régions d'Europe

Compte tenu du succès emporté par la dernière édition de cette carte (1995),

aujourd'hui épuisée, le Service Presse & Communication a lancé les travaux en vue de sa réédition. Suite aux recherches menées, les changements concernent une dizaine de pays. Actuellement, une société spécialisée réalise la nouvelle carte sous forme d'un fichier informatique vectoriel. L'édition est programmée en juillet-août.

Compte tenu des ressources disponibles, le nombre d'exemplaires édités par l'ARE sera limité (5 exemplaires gratuits par région membre). Afin d'augmenter le tirage et de diminuer ainsi le coût de revient unitaire, une campagne de promotion de ce produit sera menée auprès des régions membres en juin. Il leur sera proposé de commander des exemplaires complémentaires contre la participation financière aux frais de leur production. D'après les premières estimations, le prix à l'unité devrait s'établir entre 0,75 et 2 Euros, selon le tirage. Les régions intéressées à disposer de ce produit en quantités plus importantes peuvent déjà faire connaître leurs besoins (la commande minimum est de 50 exemplaires).

Contact ARE : B. Thauront, F. Huhardeaux ou A. Boutry (stagiaire)



agenda

MAI

Judi 6
Élections en Écosse et au Pays de Galles (GB)

Judi 6 et Vendredi 7
Commission B
Séminaire "Défis pour les instances politiques en matière de santé et services sociaux"
Trondheim (N)

Mercredi 12
Bureau
Bruxelles (B)

Judi 27
Commission A
Stuttgart (D)

Judi 27 et Vendredi 28
Séminaire conjoint ARE/CPLRE/
Baden-Württemberg
"Régions fortes de l'Europe"
Stuttgart (D)

JUIN

Mercredi 2 et Jeudi 3
Conseil européen - Cologne (D)

Judi 10 à Dimanche 13
Élections au Parlement européen

Dimanche 13
Élections en Belgique

Mardi 15 à Jeudi 17
Session Plénière du CPLRE
Table ronde sur le 50^e anniversaire
du Conseil de l'Europe
Strasbourg (F)

Lundi 21
Assemblée Parlementaire
Conseil de l'Europe
Strasbourg (F)

Fin juin
Centurio - Séminaire d'introduction
Bruxelles (B)

Contact ARE : Francine Huhardeaux



ARE en direct - on line - direkt - Printemps 1999

Lettre d'information de
l'Assemblée des Régions d'Europe

Directeur de la publication :
Hans De Belder

Conseil éditorial :
Maria De Smet

Rédacteur en chef :
Barbara Thauront

Comité de rédaction :
Stéphanie Evans, Brigitte
Fiorucci, Francine Huhardeaux,
Doris Materne, Eric Milesi,
Laura de Rose, Franz-Josef
Stummann, Bureau de l'ARE
à Bruxelles

Secrétariat de rédaction :
Barbara Thauront,
Francine Huhardeaux

Traduction : Sally Hurley (GB)
et Catherine Sigiridou (D)

Conception et mise en page :
Agence Contexte - Strasbourg (F)

Impression : OTT - rue Pins -
67310 Wasselonne (F)
Tirage en trois langues :
4500 ex.

Mai 1999